

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-3-2-5

Service consulté

Association Départementale du
Tourisme

AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORETS COMMUNALES

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une aide totale de 13 395 € en faveur des communes de GUNSBACH et de LINTHAL au titre du soutien aux aménagements touristiques en forêts communales.*

Les deux dossiers qui vous sont présentés dans ce rapport sont arrivés complets avant le 1^{er} novembre 2009 et sont ainsi instruits au titre de l'ancien guide des aides.

1. Aménagement touristique en forêt communale de GUNSBACH :

Afin de permettre au public de situer les limites de sa forêt, la commune de GUNSBACH souhaite mettre en place une signalisation spécifique « Forêt communale de GUNSBACH ».

Par ailleurs, les lieux-dits, les fontaines et les sentiers seront mis en valeur par des panneaux de couleurs différentes avec des textes en alsacien afin de transmettre la culture locale.

Le coût total de l'opération est de 14 990 € HT.

La subvention pourrait s'élever à hauteur de 50 % de ce coût, soit un montant de 7 495 €.

2. Aménagement touristique en forêt communale de LINTHAL :

La Commune de LINTHAL a décidé l'installation dans le secteur du Monument BRUN, aux abords de la route montant en direction du Markstein, d'une nouvelle passerelle métallique franchissant la Lauch et qui sera le point de départ de nombreux sentiers accédant au Grand Ballon, au Gustiberg ou au Markstein.

Le coût total de l'opération est de 11 800 € HT.

La subvention pourrait s'élever à hauteur de 50 % de ce coût, soit un montant de 5 900 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder à la commune de GUNSBACH une subvention de 7 495 € pour la mise en place d'équipements de signalisation et d'information touristiques ;
- d'accorder à la commune de LINTHAL une subvention de 5 900 € pour l'implantation d'une passerelle métallique ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER